

Commune d'Anderlecht

Service de l'Urbanisme

Rue Van Lint, 6

B - 1070 BRUXELLES

Bruxelles, le 06/06/2025

N/Réf. : AND20192_742_PU
Gest. : MB
V/Réf. : Dossier 53730
Corr. : Geoffrey DE LATTE
NOVA : 01/PU/1985861

ANDERLECHT. Rue Wayez, 204
(= partiellement en zone de protection du monument classé commémoratif « A nos Héros 1914-1918 » situé place de la Vaillance)
DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME: mettre en conformité une façade commerciale
Demande de la Commune du : 19/05/2025

Avis de la CRMS

Madame, Monsieur,

En réponse à votre courrier du 19/05/2025, nous vous communiquons l'avis émis par la CRMS en sa séance du 04/06/2025, concernant la demande sous rubrique.



Situation de droit (permis délivré en 2011)
Image tirée du dossier



Situation existante de fait
Image tirée du dossier



Photo de 2024 (© Google Street View)

En ce qui concerne les enseignes, la CRMS demande une application stricte du RCUZ et d'éviter les couleurs criardes, compte tenu du contexte patrimonial. Les autres interventions n'ont pas d'impact défavorable sur les vues vers ou depuis le monument classé et relèvent d'un examen urbanistique.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.


A. AUTENNE
Secrétaire


S. VAN ACKER
Président

c.c. : hlelievre@urban.brussels ; mkreutz@urban.brussels ; ndeswaef@urban.brussels ; urbanisme@anderlecht.brussels ; crms@urban.brussels ; avis.advises@urban.brussels ; protection@urban.brussels ; lleirens@urban.brussels ; gdelatte@anderlecht.brussels